



DECRET

Décret n° 2010-47 du 13 janvier 2010 relatif à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et à la création du comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs

NOR: DEVE0919095D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 542-12 ;

Vu le [code de la recherche](#), notamment son article L. 332-4 ;

Vu la [loi n° 83-675 du 26 juillet 1983](#) relative à la démocratisation du secteur public, notamment son article 5 ;

Vu la [loi n° 85-704 du 12 juillet 1985](#) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment son article 4 ;

Vu la [loi n° 2006-739 du 28 juin 2006](#) de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, notamment son article 24 ;

Vu le [décret n° 2006-672 du 8 juin 2006](#) relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Article 1 En savoir plus sur cet article...

Le code de l'environnement (partie réglementaire) est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 13.

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-1 (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-2 (V)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-3 (V)

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-4 (V)

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-5 (V)

Article 7

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-9 (V)

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-10 (V)

Article 9

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-11 (V)

Article 10

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-13 (V)

Article 11

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'environnement - art. R542-14 (V)

Article 12

A modifié les dispositions suivantes :
Transfère Code de l'environnement - art. R542-15 (V)
Modifie Code de l'environnement - art. R542-15 (V)
Transfère Code de l'environnement - art. R542-16 (V)
Modifie Code de l'environnement - art. R542-16 (V)
Modifie Code de l'environnement - art. R542-17 (V)
Transfère Code de l'environnement - art. R542-17 (V)
Crée Code de l'environnement - art. R542-18 (V)
Crée Code de l'environnement - art. R542-19 (V)

Article 13

A modifié les dispositions suivantes :
Crée Code de l'environnement - Section 8 : Comité de coordination industrielle... (V)
Crée Code de l'environnement - art. R542-73 (V)

Article 14 En savoir plus sur cet article...

Le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), tel qu'il est composé à la date de publication du présent décret, est maintenu en fonction jusqu'à l'installation du nouveau conseil dans les conditions résultant de ce décret et au plus tard jusqu'au 31 mars 2010.

Article 15 En savoir plus sur cet article...

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République

française.

Fait à Paris, le 13 janvier 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,

Jean-Louis Borloo

Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,

Eric Woerth

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,

Valérie Pécresse